

2019 | Rapport Caractérisé Groupe Caisse des Dépôts

Actifs (2019) : 179,2 Md€

Catégorie : Institution financière publique

Sous catégorie : Groupe

Sources: Bilan Investissement Responsable (2020)





Sommaire

Pilier I Gouvernance et Stratégie Climatiques	2
Gouvernance des enjeux climatiques	2
Stratégie climat	4
Construction d'une résilience à long terme	8
Intégration des risques liés au climat	9
Pratiques d'engagement actionnarial en faveur du climat	11
Développement d'une expertise climatique interne	14
Pilier II Incidences sur les investissements	15
Identification et description des Risques & des Opportunités	15
Pilier III Incidences des investissements	16
Liste des incidences considérées & des indicateurs	16
Émissions de gaz à effet de serre associées aux investissements	18
Plan de Contribution à la Transition	19
Pilier IV Transparence & Communication	21
Consolidation des informations	21
Stratégie de communication sur le climat	21



Pilier I | Gouvernance et Stratégie Climatiques

Instances, objectifs, déploiements, intégration & pratiques d'engagement

Gouvernance des enjeux climatiques

Représentation de la Supervision des Enjeux climatiques

Voir schéma (p. 3)

Implications collaboratives liées au Climat

Adhésions à des Initiatives climatiques :

Le groupe et/ou ses filiales soutiennent un ensemble d'initiatives collaboratives :

- Signataire des Principles for Responsible Investment (PRI, qui identifient le climat comme la plus importante des priorités ESG), et membre de son Montréal Pledge
- Membre du CDP
- Membre du Institutional Investors Group on Climate Change
- Soutien l'initiative ACT
- Membre de Climate Action in Financial Institutions
- Membre du groupe institutions financières de Energy Efficiency
- Membre fondateur de la Net-Zero Asset Owner Alliance
- Membre de Climate Action 100+
- Soutient l'UNEP Finance Initiative
- Signataire de la Charte des investisseurs publics français en faveur du climat
- Membre de l'Initiative Carbone 2020
- Membre de Finance for Tomorrow (dont un membre du groupe participe à la gouvernance)



Instance de Supervision

La **commission de surveillance** approuve la stratégie climatique du groupe.

Elle valide également le développement de la politique d'investissement responsable.

Préparation

(Voir schéma, ibid, p. 13) Le **service Politique Durable** coordonne le développement et le pilotage et le suivi de la stratégie IR du groupe.

Le groupe dispose "d'une instance d'information et de coordination, par « le **réseau des investisseurs responsables** » fédérant les responsables des équipes d'investissement, fonctions supports et expertises ESG. La directrice des finances, responsable du service Politique Durable qui coordonne la politique d'investissement responsable et anime ce réseau, assure ainsi la présentation des travaux au comité exécutif." (ibid, p. 12)

Stratégie Climat
Politique
Climatique

Investissements

Direction

Le groupe indique que : "La stratégie climatique est intégrée à la planification stratégique à moyen terme du Groupe, **approuvée par le comité exécutif** et la commission de surveillance.

- Le comité exécutif du Groupe supervise la nouvelle structuration de la politique durable autour du référentiel des ODD. Son élaboration et suivi sont coordonnés par la directrice des finances en articulation avec les autres directions. Ces travaux sont animés par le biais d'un comité de pilotage développement durable et groupes dédiés." (ibid, p. 27)



Politiques de Déploiement Interne

Le groupe dispose d'une **charte d'investissement responsable** transversale [climat non explicité] "régulièrement actualisée par le comité de direction du Groupe [qui] a vocation à couvrir l'ensemble des métiers d'investissement" (ibid, p. 8)

Le groupe dispose d'une **politique climatique**.



Climat & Rémunérations

"Les objectifs stratégiques annuels des entités en matière d'investissement responsable [climat non explicité] sont **traduits dans les objectifs des managers** et, le cas échéant, des équipes." (ibid, p.12)



Eléments complémentaires au schéma

Processus de Gestion des Risques

Intégration dans le Processus Global de Gestion des Risques : ("En 2019, une nouvelle étape est franchie dans l'intégration des enjeux ESG aux dispositifs de pilotage du Groupe par leur intégration dans l'élaboration du cadre de l'appétit aux risques du groupe Caisse des Dépôts." Bilan Investissement Responsable, 2020, p. 12). Le groupe indique : "Deux programmes parallèles concourent à opérationnaliser l'intégration du risque climatique dans le cadre de référence de gestion des risques :

- Les travaux relatifs à la gestion des risques financiers issus du changement climatique, visant trois livrables : la cartographie des expositions de l'ensemble du bilan de la Caisse des Dépôts aux risques physiques et de transition, l'élaboration d'une méthodologie affinée de stress-tests climatiques et le déploiement d'une méthodologie d'intégration du risque de transition dans la notation crédit des émetteurs corporate.
- La mise en place d'une démarche de reporting sur les risques extra-financiers dans le cadre de la déclaration de performance extra financière en articulation avec le processus global de gestion des risques du Groupe, notamment le cadre d'appétit aux risques, adopté en 2020. Les travaux menés ont intégré explicitement les risques climatiques et permis d'identifier les risques les plus significatifs ; les dispositifs de maîtrise associés sont en cours d'identification ou de définition." (ibid, p. 28)

L'entité indique que sa gestion des risques ESG inclut : "-Engagement actionnarial ESG régulier, notamment pour encourager la transition vers des actifs bas carbone

- Respect des objectifs de décarbonation (neutralité carbone d'ici 2050)" (ibid, p. 30)

Politiques Internes

Charte d'Investissement Responsable : Le groupe précise que : "Le groupe Caisse des Dépôts s'est doté d'une charte d'investissement responsable (IR), dès 2012, qui énonce les grands principes le guidant dans la gestion de ses portefeuilles financiers et de ses investissements dans les entreprises et territoires. Trois principes complémentaires y sont définis pour traduire la vision Groupe d'une finance durable en actes concrets dans les processus d'investissement :

1. L'analyse et la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et de gestion d'actifs ;
2. Le suivi engagé des investissements, notamment par un dialogue continu avec le management des sociétés et le vote en assemblée générale pour y promouvoir de bonnes pratiques ESG ;
3. L'exclusion des portefeuilles des actifs dont les activités ou la gestion ne répondent pas aux principes fondamentaux contenus dans les traités et conventions ratifiés par la France." (ibid, p. 8)

Le groupe indique que cette charte est régulièrement actualisée par le comité de direction et que les enjeux prioritaires disposent de leur propre politique thématique (dont le climat).

Stratégie climat

Le groupe dispose maintenant d'une Politique Climat entrée en vigueur le 1er Janvier 2021; elle sera étudiée lors de son prochain Rapport Caractérisé.

Stratégie Climat

Cadre de Mise en Oeuvre de la Stratégie Climat : Le groupe dispose d'une charte IR et d'une politique climat. Le groupe décrit également ses 5 métiers (Gestion d'actifs, Banque des Territoires, Bpifrance, Gestion des participations stratégiques et Retraites et solidarité). Il indique pour la Gestion d'actifs que : "Concernant le climat en particulier, la stratégie des gestions d'actifs est basée sur la politique climat



Groupe (p.20) avec des engagements sur :

- L'exclusion du charbon thermique ;
- L'engagement actionnarial ;
- La réduction de l'empreinte carbone ;" (ibid, p. 10)

Le groupe précise également que Bpifrance applique les exclusions sectorielles et normatives fixées par le groupe, que la Gestion des participations stratégiques se base sur "l'intérêt à long terme des entreprises, et de leurs parties prenantes, l'intérêt patrimonial de la Caisse des Dépôts, et l'intérêt général" (ibid, p. 11) et que : "La direction des retraites et de la solidarité propose à ses clients une offre de services globale et modulable en gestion financière et extra-financière. Elle offre notamment aux clients soucieux d'intégrer des critères ESG dans leurs décisions d'investissement un accompagnement dans la mise en place de démarches en matière d'investissement socialement responsable et de transition écologique et énergétique (TEE). C'est le cas particulièrement avec le régime de retraite complémentaire Ircantec." (ibid, p. 11)

Les Axes de la Stratégie Climat : Le groupe indique que : "La politique climatique des métiers financiers Groupe repose sur 6 leviers d'action concomitants pour encourager la transition de l'économie réelle vers la neutralité carbone, permettant de cantonner le changement climatique à une hausse mondiale des températures sous 1,5°C, par rapport à l'ère préindustrielle." (ibid, p. 21). Il s'agit de :

Financement de la transition : "Le groupe Caisse des Dépôts favorise la transition vers une économie résiliente et sobre en carbone en orientant ses financements vers des projets bas carbone, dont :

- La mobilité innovante et intelligente, ville durable ;
- La production d'énergies renouvelables et les réseaux intelligents ;
- Des solutions d'efficacité énergétique pour l'immobilier et l'industrie ;
- Des entreprises de la transition écologique et énergétique." (ibid, p. 22)

Le groupe précise que l'orientation des sommes collectées sur le livret de développement durable et solidaire (6,5 milliard €) a "permis d'accorder 7,46 Md€ de prêts TEE et d'investir dans près d'1 Md€ d'obligations vertes." (ibid, p. 22)

Décarbonation des portefeuilles : Le groupe dispose d'objectifs quantifiés de décarbonation de ses portefeuilles (voir Objectifs ci-dessous)

Dialogue actionnarial en faveur de la transition : "Le groupe Caisse des Dépôts intègre les enjeux de performance climatique, énergétique et environnementale dans son dialogue actionnarial afin d'inciter les entreprises à une plus grande transparence et performance, et attend des entreprises cotées et non cotées qu'elles mettent en oeuvre des engagements et stratégies ambitieux. La Caisse des Dépôts attend des sociétés en portefeuille qu'elles :

- Formalisent une stratégie de moyen terme ambitieuse en matière de transition énergétique et écologique et publient régulièrement des informations détaillées, circonstanciées et auditées quant à sa mise en oeuvre ;
- Définissent un objectif quantitatif réaliste et ambitieux de réduction des émissions de GES concourant à leur alignement aux scénarios climatiques nationales et internationales ;
- Mettent en place une gouvernance associée adaptée." (ibid, p. 25)

Le groupe précise que : "Le renforcement du dialogue actionnarial pour inciter les contreparties à s'engager et reporter sur leurs objectifs et sur leur résilience climatique fait partie du plan d'action ODD des cinq métiers." (ibid, p. 25)

Intégration du climat dans la gestion des risques : "Dans le cadre de la feuille de route 1,5°C, destinée à déployer une trajectoire financière alignée avec les objectifs de l'accord de Paris, plusieurs groupes de travail sont consacrés à l'adaptation des dispositifs de gestion des risques pour y intégrer les risques physiques et de transition liés au changement climatique.

Ces travaux, pilotés par la direction des risques en lien avec le service Politique durable, visent à intégrer



une évaluation des

risques climatiques dans les outils et processus existants de gestion des risques financiers, en complément de l'intégration

effectuée par les équipes d'investissement avec :

- L'introduction des risques liés au climat dans le cadre de référence de gestion des risques, réalisée en 2018 et dans le cadre d'appétit au risque en 2020 ;
- L'intégration, en cours de réalisation, du risque de transition dans les notations internes de crédit attribuées par la direction des risques au travers d'un outil d'analyse sectorielle s'appuyant sur des scénarios ;
- La construction, en cours de réalisation, d'une cartographie des risques physiques et du risque de transition pour l'ensemble des bilans du groupe Caisse des Dépôts, à partir d'études sectorielles et par type d'actifs ;
- La réalisation d'un stress-test climatique visant à évaluer la capacité de résistance des bilans du Groupe face à différents scénarios de transition énergétique. Après un premier exercice réalisé en 2016, le Groupe participe à l'exercice 2020 de stress-test climatique de l'ACPR, dont les résultats seront communiqués en 2021." (ibid, p. 26)

Exclusion du charbon thermique : "La réduction de l'exploitation du charbon thermique constitue un des principaux leviers de réalisation des scénarios internationaux de transition énergétique. Le Groupe s'est engagé dès 2015 à appliquer une politique restreignant le financement des actifs exposés au charbon thermique. Elle est revue régulièrement afin de viser, à long terme, un désengagement total" (ibid, p. 27, voir plus de détails à politique d'appui ci-dessous)

Préservation de la biodiversité : "Le Groupe s'engage pour la préservation de la biodiversité, dont l'effondrement est accentué par le réchauffement climatique. Les métiers financiers de la Caisse des Dépôts agissent ainsi via :

- Une intégration systématique de critères environnementaux dans l'analyse et la notation des entreprises du portefeuille d'actions cotées ;
- Un dialogue actionnarial engagé sur la question de la biodiversité au travers :
- D'un engagement des entreprises du secteur agroalimentaire portant sur leur gestion de la déforestation dans leur chaîne de valeur,
- De l'enquête TEE intégrant les risques environnementaux,
- De la signature d'un appel des Principes pour l'investissement responsable (PRI) qui vise à la lutte contre la déforestation et les incendies de forêts en Amazonie,
- L'intégration de la biodiversité sur les actifs réels, tels que les actifs immobiliers (en favorisant la labellisation environnementale, luttant contre l'usage de produits phytosanitaires dans les jardins...) ou les actifs forestiers (par des pratiques de gestion durable encadrées par des labels pour les actifs gérés par la Société Forestière, filiale de la Caisse des Dépôts) ;
- Contribution financière annuelle via « Nature 2050 » - un programme conçu et piloté par CDC Biodiversité pour mettre en œuvre des actions basées sur la nature, aux résultats quantifiables, ayant pour objectif l'adaptation des territoires au changement climatique et la restauration de leur biodiversité." (ibid, p. 27)

Processus de Suivi : Le groupe décrit chaque axe de sa stratégie climat, incluant un ensemble d'indicateurs pour rendre compte de leur application. Pour plus de détails voir [Pilier III | Incidences des investissements](#)

Financement de la transition : Suivi des financements en faveur de la TEE 2018-2019, et suivi des encours d'investissements verts par classe d'actif (voir ibid, p. 22)

Décarbonation des portefeuilles : Suivi de l'empreinte carbone des portefeuilles actions cotées et obligations d'entreprises détenues en direct (en teqCO2 par milliers d'euros investis), et suivi de la consommation énergétique du portefeuille immobilier de placement de la Caisse des Dépôts (en MWh/an) (voir ibid, p. 23). Le groupe indique que : "La Caisse des Dépôts a également mis en place un suivi de



l'engagement des États dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et suit l'évolution des émissions totales de chacun des États dont elle détient des titres de dette. En cas de dérive avérée par rapport aux objectifs, elle peut modifier ses allocations." (ibid, p. 23)

Dialogue actionnarial en faveur de la transition : Suivi du nombre d'entreprises interrogées sur le climat y compris le nombre en échange bilatéral, suivi du nombre de votes en faveur de résolutions externes en AG portant sur une problématique environnementale, et suivi en nombre d'entreprises et en poids dans l'empreinte carbone du portefeuille des discussions pour promouvoir l'alignement stratégique d'émetteurs avec un scénario 1.5°C. (voir ibid, p. 25)

Politiques d'Appui

Description des Politiques d'appui :

Politique d'exclusion du charbon thermique : "Le Groupe s'engage ainsi à ne pas investir en direct dans les actions cotées et titres de dette de sociétés dont l'activité d'extraction de charbon thermique ou de production

d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires depuis 2019.

Il s'engage également, via ses investissements en fonds propres et ses activités de crédit dans des projets territoriaux, à ne pas financer de nouvelles capacités de production d'énergie à base de charbon. La Caisse des Dépôts ne peut investir dans des installations existantes de production à partir de charbon que dans le but de contribuer à leur reconversion vers des énergies renouvelables.

Il encourage enfin toutes les sociétés productrices d'énergie et extractrices de minerai dont il est actionnaire et dont le chiffre d'affaires dépend du charbon thermique, à diminuer leurs activités dans ce domaine afin de viser une production électrique à base de charbon proche de 0 avant 2030 dans l'OCDE et avant 2050 dans le reste du monde. Pour s'assurer de l'efficacité de ce dialogue, d'ici 2021, aucun nouvel investissement ne sera fait dans les sociétés qui développent de nouvelles centrales à charbon." (ibid, p.27)

Mise en Oeuvre & Suivi :

Politique d'exclusion du charbon thermique : "Conformément à sa politique en 2019, le Groupe ne détenait aucune action ni obligation liée au charbon au-delà des seuils fixés, à l'exception d'une participation de Bpifrance et de CDC Croissance dans une entreprise française de l'énergie renouvelable, Albioma dont le Groupe accompagne la stratégie de désengagement charbon, complément saisonnier de la biomasse." (ibid, p. 27)

Objectifs fixés

Objectifs quantifiés :

Financement de la transition : "La Caisse des Dépôts et Bpifrance se fixent pour objectifs de consacrer 18 Md€ au financement de la transition entre 2018 et 2020. En intégrant également les placements financiers verts via le métier de Gestion d'actifs de l'Établissement public, l'objectif de financement contribuant à la TEE est porté à 20 Md€ d'ici fin 2020. À fin 2019, 12,3 Md€ ont déjà été engagés." (ibid, p. 22)

Décarbonation des portefeuilles : Dans le cadre de la Net Zero Asset Owner Alliance "[le groupe] a revu son ambition et vise désormais la neutralité carbone d'ici 2050, afin de limiter à 1,5°C le réchauffement climatique." (ibid, p. 6).

Le groupe indique ses objectifs et ses résultats de décarbonation via un tableau (voir ibid, p. 23) : - *Actions cotées direct - Groupe*, un objectif 2020 de réduction des émissions de GES (scope 1+2) de -20% et un résultat 2019 de -43,5%

- *Obligations d'entreprises - Caisse des Dépôts*, un objectif 2020 de réduction des émissions de GES (scope



1+2) de -20% et un résultat 2019 de -66%

- *Immobilier de placement*, un objectif 2020 de réduction des émissions de GES (scope 1+2) de -20% et un résultat 2019 de -25%

Le groupe précise : "La Caisse des Dépôts s'est fixée pour objectif de réduire de 38% la consommation d'énergie primaire de son portefeuille d'immobilier de placement entre 2014 et 2030." (ibid, p. 23). Le groupe indique que dans le cadre de IC20 pour le Capital Investissement : "L'objectif en 2020 sera de travailler sur des boîtes à outil mises à disposition par l'organisme." (ibid, p. 24)

Intégration du climat dans la gestion des risques : Déploiement d'une trajectoire financière alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris (dans le cadre de la feuille de route 1,5°C)

Objectifs : "La politique climatique des métiers financiers Groupe repose sur 6 leviers d'action concomitants pour encourager la transition de l'économie réelle vers la neutralité carbone, permettant de cantonner le changement climatique à une hausse mondiale des températures sous 1,5°C, par rapport à l'ère préindustrielle." (ibid, p. 21)

Le groupe indique que "Des cibles pluriannuelles sont définies en matière d'exposition aux actifs verts, aux actifs bruns, et au carbone sur un périmètre large d'activités. Elles font l'objet de politiques régulièrement actualisées, d'un suivi régulier et d'un reporting transparent. L'enquête sur les portefeuilles de valeur mobilière permet d'apprécier la manière dont les sociétés financées appréhendent leur exposition. La cotation du risque climatique dans l'ensemble du bilan, en cours de finalisation, permettra de lier plus explicitement ces stratégies et l'évaluation des risques de transition et risques physiques sur un périmètre exhaustif d'activité." (ibid, p. 27)

Construction d'une résilience à long terme

Matérialité des Enjeux climatiques

Identification des Incidences des Enjeux climatiques sur les Investissements : Le groupe note, pour la gestion d'actif : "La matérialisation d'un risque climatique peut avoir un impact sur la valeur financière des actifs. Afin de limiter ces risques, les Gestions d'actifs les identifient en amont et les prennent en compte dans les décisions d'investissement et leur suivi. Les gérants travaillent avec la direction des risques Groupe, et participent à des groupes de travail d'initiatives spécialisés dans la création de méthodologie d'alignement de scénarios" (ibid, p. 30)

Le groupe indique également, pour la Banque des Territoires : "En l'absence de gestion ciblée des risques physiques et de transition liés au changement climatique, les actifs d'investissement seront susceptibles de subir une plus grande vulnérabilité à long terme et un moindre alignement avec les exigences du marché. Ces risques sont ainsi évalués dans le processus de sélection et ciblage technique des investissements. Pour cela, la Banque des Territoires vise à investir dans des projets aux qualités environnementales ambitieuses et démontrées." (ibid, p. 41)

Plan de Résilience

Résilience climatique de l'Entité : "En 2017, le Groupe s'était engagé sur une feuille de route 2°C. En 2019 il réhausse son ambition en accroissant progressivement la résilience de l'ensemble de ses portefeuilles d'actifs et en engageant une démarche vers une allocation entièrement décarbonée d'ici à 2050. À ce titre, une nouvelle politique climat Groupe a été publiée et amorce le renforcement de ces engagements, qui sera poursuivi en 2020. Pour cela, des groupes de travail pluridisciplinaires sont régulièrement réunis afin de déployer et renforcer des plans d'action dédiés à leurs métiers respectifs" (ibid, p. 9)



Intégration des risques liés au climat

A la Stratégie d'Investissement

Processus de Sélection des Émetteurs (Gestion d'actif) : "Le département des placements financiers est la principale entité de gestion investissant essentiellement de manière discrétionnaire, active et en Europe. La société de gestion CDC Croissance gère, quant à elle, des actions cotées dans des petites et moyennes capitalisations françaises. Chaque entité a sa propre politique de gestion s'inscrivant dans une démarche commune d'investissement responsable. Le suivi des investissements se fait ainsi sur la base d'indicateurs agrégés, tel que l'empreinte carbone." (ibid, p. 30)

Actions : Le groupe précise que pour le département des placements financiers : "Les gérants d'actions discrétionnaires effectuent une analyse ESG de chaque valeur en fonction des enjeux les plus matériels identifiés pour chaque société au regard du risque de valorisation à long terme des entreprises et de la prise en compte de la mission d'intérêt général de la Caisse des Dépôts. Les critères ESG couvrent, entre autres :

[...] ■ La gestion des émissions de GES et de l'eau, etc.

L'équipe de gestion s'appuie notamment sur les données de l'agence de notation extrafinancière MSCI, du CDP et de Bloomberg, et sur une analyse interne des structures de gouvernance." (ibid, p. 30)

Obligations souveraines et publiques : "Néanmoins les gérants mesurent et apprécient les trajectoires d'émission de GES des pays prévus dans leur engagement international de contribution à la mise en œuvre de l'accord de Paris (NDC)." (ibid, p. 33)

Immobilier : "La Caisse des Dépôts pratique une politique d'investissement aux meilleurs standards et labels pour les nouvelles opérations à l'acquisition ainsi que pour les rénovations, contribuant à la gestion du risque de transition (évolutions réglementaires, technologiques et du marché de l'énergie)." (ibid, p. 33).

Forêts : "En 2019, le comité d'investissement de la Société Forestière a décidé de ne pas poursuivre plusieurs projets d'acquisition, suite à l'identification de risques trop élevés sur le maintien de la production forestière dans un contexte de changement climatique." (ibid, p. 35)

Monétaire : "Chaque émetteur souverain fait l'objet d'un score ESG via une quarantaine d'indicateurs (droits de l'homme, corruption...) et d'une évaluation de sa trajectoire CO2. Pour les titres des entreprises, l'analyse repose sur une cinquantaine d'indicateurs, les indicateurs environnementaux fournis par MSCI (productivité des ressources, part des énergies renouvelables, émissions de GES)" (ibid, p. 39)

Processus de Sélection des Émetteurs (la Banque des Territoires) :

Immobilier : "Les objectifs poursuivis par le plan 2019-2024 de la Banque des Territoires pour l'investissement immobilier sont :

[...] ■ Priorité à la qualité environnementale et une meilleure performance énergétique des projets via la démarche de labellisation et certification d'actifs ; [...]" (ibid, p. 41) Le groupe précise : "L'ambition environnementale et la performance énergétique doivent être intégrées et précisées dès l'étude du projet. La cotation extra-financière, présentée en comité d'engagement, est adossée pour les projets immobiliers à un référentiel interne définissant progressivement les niveaux de certification ou de label énergétique attendus (HQE, BREEAM, LEED) en fonction de la maturité des différents secteurs (tertiaire, commerces, santé/vieillessement, tourisme/loisirs). Cette approche doit contribuer notamment à :

- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES ;
- Favoriser les bâtiments résilients au regard du changement climatique et limiter leurs impacts sur les ressources ;
- Investir dans des bâtiments sains et confortables. En phase d'expérimentation dans une sélection de



directions régionales en 2019, l'outil de cotation sera pleinement déployé en 2020." (ibid).

Capital Investissement : Le groupe note : "La Banque des Territoires investit dans les segments à forte demande sociodémographiques ou géographiques) n'étant pas couverts par les grands acteurs industriels ou du numérique. Cela touche par exemple l'autopartage, le covoiturage courte distance, le transport à la demande, l'information voyageurs ou encore la logistique urbaine (ex : Cityscoot, Green On, Citiz, Totem.mobi, Ecov, Stations-e, Hype, Mybus, Transway, Freshmile Services, Girève, Fludis)" (ibid, p. 42)

Infrastructure : "La Banque des Territoires investit de façon minoritaire, directement et indirectement, dans des projets et sociétés d'infrastructures, notamment d'énergie renouvelable, de transport et du numérique. Elle s'assure de la conformité des investissements avec ses engagements et ceux du Groupe" (ibid, p. 41) Le groupe précise que : "Les nouveaux investissements sont uniquement engagés pour des projets disposant de toutes les autorisations et permis nécessaires, ne faisant pas l'objet de controverses, et purgés de tout recours sur le plan administratif et réglementaire. La cotation extra-financière des nouveaux engagements d'investissement (les expérimentations finales de cet outil ont été menées durant 2019) sera intégrée dans la

note présentée au comité d'engagement à partir de juin 2020. Ces indicateurs seront par exemple :

■ Environnement et climat : émissions de CO2 évitées, surface artificialisée avec mesures de compensation pour la biodiversité [...]" (ibid, p. 43)

"La Banque des Territoires ne prévoit pas d'engagement dans des actifs produisant des énergies d'origine non-renouvelable, sauf et au cas par cas, dans le cadre des projets Réseau de chaleur (si le mix énergétique du réseau prévoit plus de 50% de ressources renouvelables ou de récupération), et des projets d'efficacité énergétique industrielle consistant à co-investir dans l'amélioration des équipements d'efficacité énergétique installés sur des sites industriels, avec l'objectif de réduire progressivement la consommation des énergies fossiles -charbon par exemple- dans le mix énergétique du site. Conformément à la politique climat Groupe, ces projets ne contribuent pas à l'installation de nouvelles capacités d'énergie fossile, et aucun investissement n'est effectué dans les sociétés développant de nouvelles centrales à charbon" (ibid)

"Pour les investissements liés au transport, le secteur d'intervention priorise des projets contribuant à la transition du système de transport vers une mobilité plus propre et plus inclusive (infrastructures, motorisations plus propres et nouveaux services de mobilités). Il y a ensuite une analyse systématique des impacts environnementaux des projets (pollution / GES) et pour les plus gros projets, une évaluation documentée des impacts ESG est faite (ex : étude d'impact)." (ibid, p. 43)

EPL : "La Caisse des Dépôts accompagne les Entreprises publiques locales sur l'ensemble du territoire national. [...] Les dossiers d'investissement, soit en augmentation de capital dans les SEM existantes, soit en création de filiale, intégreront dès 2020 une cotation extra-financière (en cours d'expérimentation en 2019) des projets avec analyse des impacts, portant sur la bonne gouvernance des SEM, et l'impact environnemental et social. Cette cotation extra-financière conçue comme éclairage à la prise de décision s'appliquera de manière systématique à tous les nouveaux engagements d'investissement. Parmi les critères de cette cotation définis pour les EPL/SEM seront par exemple : le pourcentage du montant d'investissement total consacré à la TEE, le nombre de m² de surfaces traités / dépollués / réaménagés (pour les opérations foncières), ou le nombre d'actifs immobiliers construits / réhabilités / rénovés pour les opérations immobilières." (ibid, pp. 44 - 45)

Processus de Sélection des Émetteurs (Bpifrance) : "Bpifrance entre au capital d'entreprises cotées et non cotées, dans une optique de consolidation et de croissance pour les premières (mid et large caps) et d'accompagnement pour les secondes (startups, PME et ETI françaises)." (ibid, p. 48)



Investissements directs cotés et non cotés : "L'évaluation ESG préinvestissement est effectuée avec l'appui d'un outil d'aide à

l'analyse qui détermine les enjeux les plus pertinents à examiner. Ce dernier recouvre 14 questions, organisées en 4 thèmes, et

pondérées en fonction de la taille et du secteur d'activité de l'entreprise :

[...] ■ Politique environnementale et système de management : énergie et gaz à effet de serre ; intrants et déchets ; maîtrise des autres impacts environnementaux" (ibid, p. 48)

Processus de Sélection des Émetteurs (Gestion des participations stratégiques) : "Les départements du métier Gestion des participations stratégiques sont en charge des projets d'acquisition, de cession et du pilotage des filiales et participations stratégiques de la Caisse des Dépôts. Le métier accompagne leur développement dans le respect de la politique actionnariale de la Caisse des dépôts. Cette politique repose sur trois critères : l'intérêt à long terme des entreprises concernées et de leurs différentes parties prenantes, l'intérêt patrimonial de la Caisse des Dépôts et l'intérêt général." (ibid, p. 50)

STOA : "STOA est un véhicule d'investissement, créé en 2017, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'Agence française de développement (AFD) destiné à financer des infrastructures nouvelles ou existantes dans les pays en développement.

Le fonds s'est doté d'un objectif d'investir dans 30% de projets à co-bénéfice climat. Par ailleurs, depuis la signature des IFC Operating principles for impact management en 2019, le fonds met l'accent sur les projets à fort impact, en ligne avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies." (ibid, p. 51)

Le groupe précise : "De plus en plus souvent, particulièrement pour les projets énergie, l'évaluation est complétée par une analyse d'alignement sur un scénario quantitatif compatible avec un monde à 1,5°C - 2°C comme le scénario SDS de l'AIE. Par

exemple en 2019, un projet d'infrastructure aéroportuaire en Amérique latine a été écarté en raison de sa trop forte émissivité. [...] Les critères ESG qui conditionnent le processus d'investissement et pouvant être des critères justifiant l'écart d'un projet sont donc :

À la phase d'identification du projet

■ L'émissivité potentielle du projet en GES (au delà d'1 MtCO₂ / an, le projet est écarté dans les pays d'intervention),

■ L'incompatibilité du projet avec la trajectoire bas-carbone / de résilience du pays (effet de verrouillage (carbon locking), trop grande vulnérabilité pour les projets émissifs)." (ibid, p. 52)

Critère Climat dans le Processus de Sélection des Émetteurs :

Immobilier : Le groupe précise que "Les informations ESG réunies lors des diligences sont principalement fournies par le vendeur. Elles sont analysées par l'équipe de la Caisse des Dépôts et des experts externes. Les critères d'acquisition sont :

■ La proximité des transports en commun ;

■ Les certifications et labels environnementaux (Construction et Exploitation) ;

■ La consommation énergétique ;

■ Les émissions de GES en exploitation ;

■ L'obtention du label E+C- ; [...]" (ibid, p. 33)

Pratiques d'engagement actionnarial en faveur du climat

Le groupe Caisse des Dépôts regroupe un ensemble de métiers (et de missions d'intérêt général) lié(s) à l'investissement et à la gestion dépassant le périmètre anticipé par cette section. Par conséquent, elle traitera également ici des démarches d'engagement plus générales du groupe, notamment sa promotion de pratiques financières responsables (vis à vis du climat).



Mise en Oeuvre des Pratiques actionnariales

Sujets Climat identifiés dans la Démarche : Le groupe décrit sa démarche de promotion des pratiques responsables (ibid, pp.17-18), notamment :

A l'International : "Le Groupe est très actif au sein du réseau international des Principes pour l'investissement responsable (PRI) avec en 2019 :

- La signature contre la déforestation et les incendies de forêts en Amazonie ;
- La participation aux groupes de travail en charge d'étudier l'intégration des ODD dans les infrastructures, au comité consultatif sur la refonte du reporting PRI, et à celui en charge de promouvoir l'intégration ESG dans les notations de crédit ;
- L'encouragement systématique des sociétés de gestions à devenir signataires des PRI.

Cette année, la mobilisation de STOA s'est également traduite par la signature des Operating principles for impact management d'IFC, ainsi que par sa participation à Climate action in financial institutions."

En Europe : "Le Pôle Europe promeut les positions du Groupe sur les initiatives communautaires concernant la finance durable et favorise l'accès des entités du Groupe aux financements européens déployés au titre de la transition écologique et énergétique.

Il anime un groupe de travail interne au sein duquel sont évoquées toutes les initiatives européennes en matière de finance durable et où sont préparées les positions du Groupe. En 2019, ces positions ont concerné notamment les consultations européennes relatives à la taxonomie des actifs durables, l'actualisation des lignes directrices relatives à l'application de la DPEF ou encore le court-termisme au sein des marchés financiers.

Le Groupe promeut ses positions à l'échelon européen sur ces sujets à travers plusieurs leviers : outre les relations avec les autorités françaises en charge des questions européennes, avec la Commission européenne, le Parlement européen et la société civile, il partage ses positions autant que possible avec ses homologues européens et avec l'Association européenne des investisseurs de long terme (ELTI) qu'il préside.

Enfin, le Groupe mobilise des financements européens au service de la transition énergétique et écologique. Il prend déjà part à

de multiples initiatives et se prépare au déploiement en France du futur programme d'investissement européen « InvestEU ». À ce titre, il se mobilise pour concevoir les instruments financiers au concours de la transition énergétique et écologique qui

pourront bénéficier de ce programme. Il participe aussi à l'élaboration de la méthodologie d'analyse de durabilité des projets qui seront financés."

Au plus proche des territoires : "Accompagnement de l'État et des collectivités territoriales pour du numérique inclusif, de l'immobilier à meilleure performance énergétique et environnementale, de la mobilité innovante et durable, le déploiement

et l'augmentation des capacités de production d'énergies renouvelables, et le soutien aux entreprises de l'ESS et de réseaux associatifs ;

- Accompagnement des projets structurants pour les territoires, y compris via le dispositif des Contrats de Transition Ecologique / territoires post-charbon avec la participation des collectivités territoriales et d'autres partenaires (l'ADEME)"

Le groupe est société mère de Novethic et soutient I4CE (Institute for Climate Economics), il souligne dans son rapport le rôle de ces entités dans la publication d'études structurantes (ibid, p. 18), notamment pour le sujet climat en 2019 :

Novethic : "■ Deux panoramas sur le marché des fonds durables 2019 et du marché des fonds thématiques 2018 analysant et quantifiant l'offre de fonds durables du marché français ;

- *173 Nuances de reporting Saison III, le Spin-off climat*, troisième édition de son analyse des rapports



climat et ESG des principaux investisseurs institutionnels français ;

■ *Europe : les promesses des fonds d'actifs verts non cotés*, présentant avec l'ADEME les résultats de l'étude permettant de quantifier les montants investis dans des actifs verts par plus de 200 fonds européens."

I4CE – Institutes for climate economics : "■ *Suivi des investissements pour la transition énergétique* qui compare les méthodologies et des investissements français et allemands ;

■ *Pour une autre approche du risque climatique en finance – Tenir pleinement compte des incertitudes* est une étude proposant une base de discussions sur des outils alternatifs de prise de décision financière pour intégrer les incertitudes des risques climatiques ;

■ *Edition 2019 du Panorama des financements climat* dressant l'état des lieux des investissements entrepris par les pouvoirs publics, les ménages et les entreprises en faveur du climat ;

■ *Un cadre pour l'Alignement avec l'accord de Paris : Pourquoi, quoi et comment pour les institutions financières ?* Mené conjointement avec le think tank Climate Policy Initiative, ce document propose un cadre aux institutions financières cherchant à aligner leurs stratégies et activités avec l'accord de Paris ;

■ *Panorama domestique de la finance climatique : pourquoi l'approche systémique de la finance climatique est-elle importante ?* Dans ce « policy brief », WiseEuropa, New Climate Institute et I4CE présentent une vue d'ensemble de la manière dont le suivi systématique de ces flux peut aider, grâce à des données quantitatives, les gouvernements et les autres parties prenantes à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs climatiques nationaux."

Le groupe indique également : "Pour promouvoir le Label bas-carbone et contribuer directement à l'atteinte de la stratégie bas-carbone de la France tout en permettant à ses clients d'obtenir de l'aide financière privée, la Société Forestière s'attèle à la rédaction de nouvelles méthodes forestières en partenariat avec des acteurs incontournables comme le CNPF ou I4CE. De plus, pour favoriser l'émergence de méthodes de valorisation du carbone en forêt, partagée par tous les acteurs dont les institutionnels, les équipes d'investisseurs dédiés de la Caisse des Dépôts participent à des groupes de place sur le rôle de la forêt et son évolution au regard du développement durable dont le Club Carbone Forêt Bois animé par I4CE, l'ASSFOR et l'Association Française des eaux et forêts." (ibid, p. 37)

Démarche(s) d'Engagement actionnarial liée au Climat : Le groupe a effectué une enquête climat en 2019, pour plus de détails voir [Actions Climat](#). En terme de rencontre bilatérale le groupe indique que : "85% des entreprises cotées du portefeuille de la Caisse des Dépôts engagées en direct sur un enjeu ESG (trajectoire climatique, enjeux sociaux des chaînes d'approvisionnement...)" (ibid, p. 19).

Tel que décrit à la Stratégie Climat, le groupe dispose d'une politique d'engagement actionnarial spécifique pour les enjeux climatiques. Il indique (ibid, p. 25) :

- "412 entreprises interrogées sur le climat dont 20 en échange bilatéral approfondi"

- "18 votes en faveur de résolutions externes en assemblée générale portant sur une problématique environnementale"

- "La Caisse des Dépôts poursuit des discussions avec les 17 entreprises qui contribuent à près de 92% à l'empreinte carbone du portefeuille coté afin de promouvoir leur alignement stratégique avec un scénario 1,5°C"

Le groupe précise que : "La Caisse des Dépôts participe à l'engagement d'une société pétrolière dans le cadre de la coalition d'investisseurs Climate action 100+. Une résolution demandant à la société de publier des cibles de réduction des émissions de GES alignées avec les accords de Paris a été déposée et cosignée par plusieurs investisseurs, et les autres résolutions ont été étudiées par le groupe d'engagement. Ces pressions ont permis de reprendre le dialogue qui avait été complètement interrompu par la société. En début 2020, une réunion de coordination sur le vote en AG sera organisée." (ibid, p. 25)



Développement d'une expertise climatique interne

Compétences et Formation des Équipes et des Administrateurs

Équipes formées aux Enjeux climatiques : Indirectement : "Des formations consacrées à la finance responsable leur sont ainsi proposées, de manière récurrente et en accompagnement du développement de la politique IR. En 2019 une formation délivrée par Novethic sur les ODD a ainsi été suivie par plus de 90% des gérants de la Caisse des Dépôts."



Pilier II | Incidences sur les investissements

Analyse des risques & des opportunités climatiques

Identification et description des Risques & des Opportunités

Définition des Risques & des Opportunités

Référence à un Cadre existant : L'entité se réfère à la terminologie de la TCFD, rappelle les principaux risques physiques et de transition, et donne des exemples de transmission d'un risque climat (ibid, p. 25).

Définition des Risques & Opportunités identifiés :

"Risques de transition :

- Opportunités liées à la hausse des demandes de services financiers en matière de lutte contre le changement climatique (prêts et investissements pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, et plus globalement la transition vers une économie bas carbone).
- Risque réputationnel en cas de non-atteinte des objectifs fixés en termes de financement de la transition.
- Risque de perte de valeur des actifs financiers et d'accroissement des défauts de paiement et dépenses liés à la mise aux normes environnementales.

Risques physiques :

- Perte de valeur des actifs et dépenses accrues pour augmenter la résilience des actifs situés dans des zones exposées à la montée des eaux, à des vagues de chaleur prolongées, à des risques d'inondations...
- Augmentation des dommages sur les actifs situés dans des zones exposées.
- Opportunités liées à la hausse des demandes de services financiers pour adapter les activités au changement climatique." (ibid, p. 26)

Le groupe inclut les éléments climat suivant dans son processus d'identification et de suivi des risques ESG pour la gestion d'actif :

"- Exclusions normatives et sectorielles Groupe

- Risques climats intégrés dans le cadre de référence de gestion des risques
- Prix du carbone intégré à l'analyse des valeurs pétrolières et pouvant impacter la décision d'investissement (pour les actions cotées - direct)
- Évaluation de la cohérence de la politique des sociétés de gestion avec une trajectoire 1,5°C (actions et obligations - indirect)
- Évaluation de l'alignement des émetteurs du portefeuille avec les objectifs de l'accord de Paris
- Suivi de l'exposition des actifs au charbon thermique et de leurs émissions de GES
- Développement d'une cartographie en cours de création des actifs portés aux bilan pour l'évaluation des risques climatiques

physiques et de transition

- [Pour les forêts :] Analyse de : L'impact de l'évolution du climat; L'adaptation des essences en place et des cycles de production;" (ibid, pp. 29-30)

Le groupe inclut les éléments climat suivant dans son processus d'identification et de suivi des risques ESG pour Bpifrance : "Suivi de la décarbonation des portefeuilles" (ibid, p. 47)



Pilier III | Incidences des investissements

Alignement et contributions à la Transition ou au réchauffement

Liste des incidences considérées & des indicateurs

Pour l'Évaluation des Compatibilités & Incompatibilités avec la Transition

Le groupe indique la température moyenne du portefeuille entreprises cotées de l'Ircantec à horizon 2100 (2,1°C). Pour plus de détails sur la méthode voir le rapport caractérisé 2019 de l'Ircantec.

Part verte: En M€ d'"investissements verts" par classe d'actif

Consommation énergétique: En MWh / an (sur le patrimoine immobilier)

Pour l'Évaluation des Impacts des Investissements & des Actions Climats

Séquestration: En tCO₂e / an net séquestrées (patrimoine forestier de la CDC)

Tableau Récapitulatif des Indicateurs Employés

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Scénario / Hypothèse</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Application</i>
<i>Compatibilités & Incompatibilités des Investissements avec la Transition</i>				
Part verte	En encours d'investissements "verts"	Indicateur statique	Non explicité	Voir graphique (ibid, p. 22)
Consommation énergétique	MWh / an	Indicateur statique	Non explicité	Portefeuille immobilier de placement de la Caisse des Dépôts
<i>Impact des Investissements</i>				
Séquestration	En tCO ₂ e / an net séquestrées	Indicateur statique	Non explicité	Patrimoine forestier de la CDC (soit 55 000 hectares)



Tableau Récapitulatif des Données Utilisées & Produites

Dimension	Données & Granularité	Horizons	Couverture	Résultats
<i>Compatibilités & Incompatibilités avec la Transition</i>				
Part verte	Infrastructures considérées vertes, capital investissement considéré vert, et obligations vertes	Indicateur statique	100% a priori	Voir graphique (ibid, p. 22)
Consommation énergétique	"Des valeurs normatives sont retenues en l'absence de données sur les usages de l'énergie autres que ceux réglementés. La fiabilité des données est hiérarchisée, par ordre croissant : DPE réglementaires, données relevées, calculs de conception, audits énergétiques. La collecte et l'agrégation des données sont manuelles." (ibid, pp. 23 - 24)	Indicateur statique	Environ 85% du portefeuille en valeur	Voir graphique (ibid, p. 23)
<i>Impact des Investissements</i>				
Séquestration	Non explicité	Indicateur statique	100% a priori	45 000 tCO ₂ e / an

Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.

Financement(s) Direct(s) de la Transition

Liste des Actifs considérés/cités comme dédiés au Financement Direct :

Catégories	Montants
Rénovations énergétiques et constructions exemplaires	5.7 milliard €
Energies renouvelables	4.1 milliard €
Transition et adaptation des collectivités locales	0.8 milliard €
Efficacité énergétiques des entreprises	0.6 milliard €
Autres dont investissements dans des obligations vertes et forêts	1.1 milliard €
<i>Total</i>	<i>12.3 milliard € soit x % des actifs (mentionné dans le rapport?)</i>



Émissions de gaz à effet de serre associées aux investissements

Tableau des Mesures d'Émissions impliquées par les Investissements

Classe d'Actif	Couverture	Périmètres	Résultats
Portefeuilles actions (pour Gestion d'actif + Bpifrance + CNP Assurances)	Non spécifiée	Non spécifiés	0,25 t CO2e par k€ investis
Portefeuilles obligations (pour Gestion d'actif + Bpifrance + CNP Assurances)	Non spécifiée	Non spécifiés	0,12 t CO2e par k€ investis
Portefeuilles actions de Bpifrance	94% (données 2018)	Non spécifiés	0,16 t CO2e par k€ investis

Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de sources, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.

Données

Classes d'Actifs : Voir ci-dessus

Explications : "L'empreinte carbone d'une ligne en portefeuille est égale aux émissions de CO2 de l'entreprise à fin d'année N-1 multipliées par la détention en capital à fin d'année N pour les actions. Pour les obligations, les émissions sont multipliées par la détention dans la dette totale de la société. Pour ce portefeuille, la somme de ces émissions pondérées est rapportée aux montants investis, en valeur bilan. Les sources utilisées sont le CDP, MSCI, et Bloomberg." (ibid, p. 23)

Consolidations : Au niveau des portefeuilles étudiés

Fournisseur : CDP, MSCI et Bloomberg

Analyse des Résultats

Suivi historique : Le groupe suit les empreintes, et leur progression par rapport aux cibles, depuis 2014 (voir schémas, ibid, p. 23)

Proposition d'Amélioration

Propositions d'Amélioration : Le groupe précise que : "Conformément à l'engagement de l'AOA, l'objectif est désormais la neutralité carbone des portefeuilles de placement d'ici 2050, avec une prochaine cible qui sera définie fin 2020 pour la prochaine période quinquennale. Aussi, la Caisse des Dépôts et Bpifrance soutiennent, par leur signature, la méthodologie ACT qui traduit le concept d'alignement climatique dans un cadre d'analyse opérationnel pour les entreprises" (ibid, p. 23)



Plan de Contribution à la Transition

Actions Climat

Actions effectuées : Le groupe relève 4 faits marquants de l'année, dont 3 en lien à la gestion des enjeux climatiques :

L'intégration des ODDs dans le pilotage stratégique : Prenant les ODD 13 et 7 (lutte contre le changement climatique et énergie propre et d'un coût abordable) en tant que 2 ODD prioritaires (sur 7). Le groupe précise que : "Un groupe de travail transverse, missionné par le comité exécutif, a ainsi été chargé :

- D'évaluer les ODD prioritaires et significatifs à l'échelle de chacune des entités, puis du Groupe, et d'améliorer les impacts positifs et négatifs sur ces ODD en mettant en place des plans d'action par entités (phase 1 – finalisée mi-2019) ;
- D'intégrer ces plans aux dispositifs de pilotage stratégique et financier, et déployer des indicateurs de suivi (phase 2 – finalisée début 2020) ;
- De définir des cibles chiffrées associées à ces plans d'action (phase 3 – en cours).

Ces plans d'action s'appliquent aux métiers financiers, dynamisant la politique d'investissement responsable par la définition des axes de progrès et indicateurs associés notamment sur :

- L'augmentation des financements contribuant directement aux ODD ;
- Le renforcement de l'intégration des ODD dans les décisions d'investissement ;
- Le renforcement de l'engagement actionnarial pour encourager entreprises et collectivités à progresser dans leurs propres contributions ;
- L'encadrement renforcé des activités ayant un impact négatif sur l'atteinte de ces objectifs." (ibid, p. 4)

Réalisation d'une enquête TEE : "Le groupe Caisse des Dépôts a ainsi réalisé en 2019 une enquête d'ampleur auprès de ses sociétés cotées en portefeuille les plus exposées aux risques et opportunités climatiques, soit 73 sociétés majoritairement

européennes, afin de les interroger sur leur exposition et résilience stratégique face à ces risques.

Les entreprises répondantes représentent 73,2% de l'empreinte carbone des portefeuilles actions et obligations (cotées) du

Groupe

44 sociétés ont répondu à cette enquête, conduisant aux conclusions suivantes:

- 1/3 des entreprises déclarent publier une analyse du risque de transition. Pour le Groupe : engager les autres sociétés pour les inciter à produire et publier cette analyse.
- Plus de 50% des sociétés ont utilisé une méthode d'évaluation de l'alignement de leur ambition climatique avec l'accord de Paris. Pour le Groupe : inciter toutes les sociétés à tester l'une de ces méthodes lorsqu'elle existe pour leurs secteurs, participer à leur développement lorsqu'elle n'existe pas, et à en publier les principales hypothèses et résultats.
- 100% des sociétés utilities se sont fixé une production / cogénération électrique à base de charbon proche de 0 d'ici 2050, mais avec des horizons compris entre 2030 et 2050 ou non communiqués. Pour le Groupe : encourager les sociétés à se fixer un objectif public de production électrique à base de charbon proche de 0 avant 2030 dans l'OCDE, et avant 2050 dans le reste du monde.
- Concernant les expositions aux autres risques de TEE non liés aux émissions, plus de 2/3 des sociétés ont identifié des risques juridiques, de réputation ou de marché. Pour le Groupe : encourager les sociétés à renforcer leur communication sur leur exposition et gestion de leurs impacts environnementaux.
- Plus d'un tiers des sociétés déclarent être exposées à des risques de déforestation. Pour le Groupe : inciter les sociétés à prendre des mesures de lutte contre la déforestation.
- Seules 8% des sociétés ont un prix du carbone en ligne avec les estimations scientifiques de prix permettant de limiter le réchauffement sous les 2°C. La Caisse des Dépôts appelle les États à mettre en



place des mécanismes de tarification, directe ou indirecte, des émissions de GES en ligne avec les préconisations scientifiques.

■ 64% des entreprises ont été engagées par leurs investisseurs sur leur risque de transition, et indiquent que cela a conduit à améliorer leur transparence et influencer les décisions. Pour le Groupe : renforcer le dialogue actionnarial et l'appuyer par la politique de vote en assemblée générale." (ibid, p. 5)

"Vers la neutralité carbone" : Dans le cadre de la Net-Zero Asset Owner Alliance dont le groupe est membre fondateur : "Le Groupe est engagé dans la réduction de l'empreinte carbone de ses portefeuilles depuis plusieurs années. Face à la hausse continue des températures, il a revu son ambition et vise désormais la neutralité carbone d'ici 2050, afin de limiter à 1,5°C le réchauffement climatique." (ibid, p. 6)

Le groupe précise : "La Caisse des Dépôts s'engage ainsi à se fixer, dès fin 2020, des objectifs tous les 5 ans à partir de 2025, avec des premiers résultats présentés en 2023. Pour atteindre ces résultats, elle compte en particulier sur un dialogue régulier avec les sociétés pour les inciter à mettre en place une stratégie de transition permettant d'atteindre cette neutralité carbone." (ibid, p. 6)

Par classe d'actifs, le groupe indique pour 2019 :

Actions : "■ Élaboration en cours d'une politique sectorielle Pétrole & Gaz.

- Création d'un comité de controverses afin de formaliser leur suivi.
- Étude sectorielle interne sur la réglementation des quotas de CO2 dans le ciment." (ibid, p. 31)

Obligations d'entreprises : "■ Réduction des investissements sur le secteur automobile, énergie et les matériaux de base.

- Renforcement de l'engagement actionnarial via l'enquête TEE et les road shows permettant de mettre en avant les attentes ESG du Groupe." (ibid, p. 32)

Immobilier : "■ Adhésion à l'Observatoire de l'immobilier durable (OID).

- Participation à la cartographie du risque climatique pour les actifs au bilan du Groupe." (ibid, p. 34)

Forêts : ■ Formations des équipes de la Caisse des Dépôts pour identifier les bonnes pratiques de la gestion durable des massifs et les problématiques forestières associées (maladies liées au réchauffement climatique), sur le dépérissement des chênes pédonculés et sur le carbone en forêt par le Centre national de la propriété forestière (CNPF).

- Déploiement du Label Bas-Carbone avec une première étude de cas sur le massif de Nousilières.
- La Société Forestière a mis en place une équipe dédiée à la valorisation de la forêt en tant que puits carbone (et agit en tant que porteur de projets Label bas Carbone).

Méthodes de Sélection des Obligations Vertes : "L'investissement dans des obligations vertes – toutes bénéficiant d'une certification externe TEE – participent également à la mise en œuvre de la politique climat de la Caisse des Dépôts. En 2019, les investissements en obligations vertes ont été amplifiés et ont représenté plus de 12% des investissements de l'année sur 4 des 5 portefeuilles d'obligations." (ibid, p. 33)



Pilier IV | Transparence & Communication

Des enjeux climatiques aux bénéficiaires et clients

Consolidation des informations

Rapport Climat dédié

Forme du Rapport Climat : Le groupe effectue un bilan d'investissement responsable dédié. Il précise que : "Le Groupe rend compte, dans son rapport d'activité et de développement durable ainsi qu'à travers son site internet, de sa politique d'investissement responsable." (ibid, p. 3). Son rapport inclut sa DPEF. Il souligne également que : "Ce bilan s'inscrit également dans l'esprit des recommandations de la Task force on climate-related financial disclosures sur le reporting financier des risques liés au changement climatique" (ibid, p. 3)

Le groupe précise que : "Concernant les filiales investisseuses, elles rendent publiques leur politique d'investisseur responsable en ligne sur leur site internet respectif et dans leurs rapports respectifs. Notamment, pour informer ses assurés sur l'intégration de critères ESG dans sa gestion d'actifs, CNP Assurances a choisi depuis 2011 de l'indiquer dans les bulletins de situation annuelle. En 2019, plus de 11 millions de courriers à destination des assurés mentionnent l'adhésion de CNP Assurances au Pacte mondial et sa stratégie d'investisseur responsable. En tant que gestionnaires d'actifs, CDC Croissance et la Société Forestière fournissent également à leurs investisseurs un reporting ESG au moins une fois par an et à la demande. La charte de gestion durable des forêts de la Société Forestière fait partie de la convention de gestion avec ses clients" (ibid, p. 15)

Structure de la Publication des Informations

Table de Concordance : Le groupe fournit un tableau listant sa prise en compte des recommandations de la TCFD ainsi que les améliorations en cours pour chaque pilier (voir ibid, p. 28).

Structure : Le groupe présente sa politique et gouvernance (p. 7), sa stratégie climatique (p. 20), ainsi que la mise en œuvre de cette dernière par métiers et classe d'actifs (p. 28).

Stratégie de communication sur le climat

Disponibilité et Clarté de l'Information sur le Climat

Éléments de Pédagogie : Le groupe situe l'ensemble des initiatives auxquelles elle participe dans un schéma ayant pour axes : du plus thématique au plus global, du plus national au plus international (voir ibid, p. 16). Le groupe fournit des exemples de transmissions d'un risque climat à un risque financier (ibid, p. 26). Le groupe explique brièvement l'origine de la TCFD (ibid, p. 28).

Pour chaque partie de la mise en œuvre de son investissement responsable, le groupe effectue une synthèse ("en bref"). Le groupe décrit pour chaque métier les objectifs, principes de décisions d'investissements, indicateurs de suivis et actions clefs de l'exercice propres à chaque classe d'actif.

Le groupe liste en annexe (pp. 56-57) : les Principes pour l'Investissement Responsable, la Charte des investisseurs publics français en faveur du climat et les recommandations de la TCFD